



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques  
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS  
59840 PREMESQUES

**Département**

Préfecture

**Arrondissement**

Lille

**Canton**

**Séance du 27 mars 2023**

**Délibération : N° 2023-09**

Nombre de conseillers :

En exercice : **18**

Présents : **17**

Votants : **18**

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

S. VAN EECKE : pouvoir donné à P. ALLIOT

Secrétaire de séance :

Pierric JOURDAIN

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Aide Départementale Villages et Bourgs - Rénovation énergétique des bâtiments - Exercice 2023**

### DELIBERATION

Le Département du Nord s'est engagé dans une démarche de soutien spécifique aux projets d'aménagement des communes de moins de 5000 habitants avec la mise en place du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Afin de continuer ses efforts pour réduire de significative la consommation électrique, de réduire les puissances souscrites d'abonnement, la commune envisage le passage à l'éclairage LED de l'ensemble des bâtiments.

Le coût total estimatif des travaux s'élève à 57 191.20 €

Subvention ADVB (Département) : 40% : 22 876.00 €

Autofinancement : (sur le HT) et hors CEE et fonds de concours MEL : 34 315.20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès

du Conseil Départemental

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 03/04/2023

Reçu en Préfecture

le 03/04/2023

Publié ou notifié

le 03/04/2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

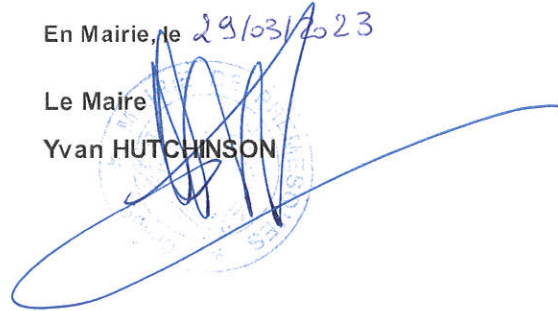
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 29/03/2023

Le Maire

Yvan HUTCHINSON



Le secrétaire de séance

Pascal JOURDAIN

